

Les enseignants titulaires du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur du MESRI en 2018

En 2018, 12 900 enseignants du second degré sont en fonction dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du MESRI (5 700 en 1990). Ils représentent 19 % des personnels enseignants titulaires du supérieur. Ils appartiennent majoritairement aux corps des professeurs agrégés (55 %) et des professeurs certifiés (35 %). Les femmes représentent 46 % des effectifs (28 % en 1990). La moitié d'entre eux enseignent dans la grande discipline des Lettres-Sciences humaines, dont un tiers en Langues et Littératures. En 2018, 676 enseignants du second degré ont été recrutés dans l'enseignement supérieur.

Falilath Adedokun
DGRH A1-1

Les enseignants titulaires du second degré ont la possibilité d'être affectés dans les établissements d'enseignement supérieur. Cette affectation est soumise à un certain nombre de dispositions définies chaque année dans une note de service ministérielle. Cette note fixe les modalités de publication par les établissements de leurs emplois vacants du second degré, les procédures de candidature, de sélection et d'affectation. Les obligations de service des enseignants du second degré auprès des établissements d'enseignement supérieur sont définies par le décret n°93-461 du 25 mars 1993 (*voir sources, p. 4*).

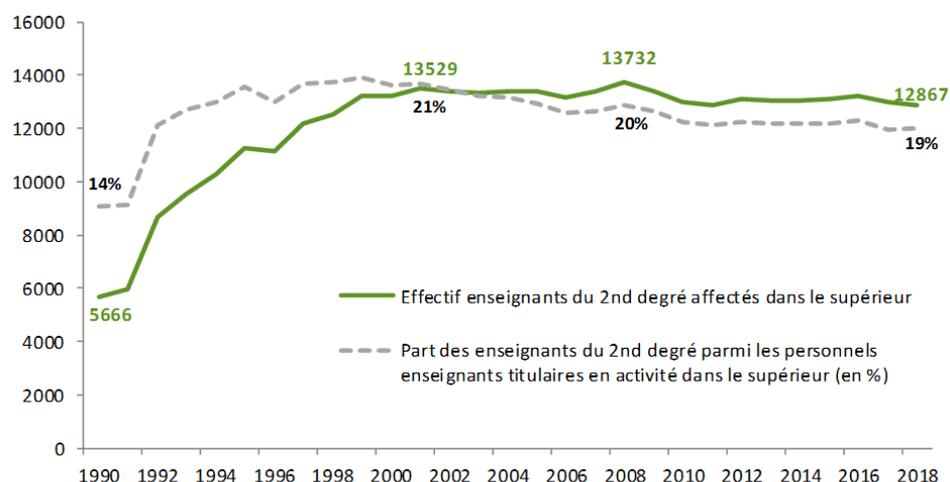
Après une période de forte croissance, les effectifs des enseignants du second degré affectés dans le supérieur se stabilisent

Le nombre d'enseignants du second de-

gré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur a plus que doublé entre 1990 et 2018, passant de près de 5 700 à 12 900 individus, soit un taux d'évolution global de + 127 % au cours de cette période. Ils représentent ainsi 19 % de l'effectif total des enseignants titulaires en activité dans l'enseignement supérieur en 2018 (contre 14 % en 1990) (*figure 1, p. 1*).

Cette évolution est marquée par deux phases : une première phase de forte augmentation pendant les années 1990, suivie d'une seconde phase de stabilisation à partir des années 2000. L'augmentation des effectifs au cours de la première période s'explique notamment par la création des IUFM (Instituts universitaires de formation des maîtres) en 1990. En outre, le recours aux enseignants du second degré aurait deux fonctions : « celle de consolider la spécialisation pédagogique des filières professionnali-

Figure 1 - Evolution de l'effectif et de la part des enseignants du second degré affectés dans le supérieur depuis 1990



Source: MESRI DGRH A1-1

Tableau 1 - Effectifs des enseignants du second degré en fonction dans l'enseignement supérieur en 2018 selon le groupe disciplinaire et le corps

Corps Disciplines : groupe de disciplines CNU et sous-total par grande discipline	Professeurs agrégés	Professeurs certifiés	Professeurs d'EPS	Professeurs de lycée professionnel	Professeurs de l'ENSAM	Autres (1)	Total	% disciplinaire
Groupes 1 & 2 : Droit et Science politique & Sciences économiques et de gestion	918	688	2	98	0	3	1 709	13,3%
Sous-total : Droit-Economie-Gestion	918	688	2	98	0	3	1 709	13,3%
Groupe 3 : Langues et Littératures	1 879	2 130	3	95	0	2	4 109	31,9%
Groupe 4 : Sciences humaines	518	279	10	55	0	2	864	6,7%
Groupe Interdisciplinaire et Théologie	685	219	751	1	0	37	1 693	13,2%
Sous-total : Lettres-Sciences humaines	3 082	2 628	764	151	0	41	6 666	51,8%
Groupe 5 : Mathématiques et Informatique	753	394	2	25	10	1	1 183	9,2%
Groupes 6 & 7 : Physique et Chimie	562	155	2	10	14	1	742	5,8%
Groupe 9 : Mécanique, Génie mécanique, Génie informatique, Energétique	1 229	384	2	52	48	3	1 718	13,4%
Groupe 10 : Biologie et Biochimie	283	91	2	7	0	2	383	3,0%
Sous-total : Sciences-Techniques	2 827	1 024	2	94	72	7	4 026	31,3%
Non renseigné	204	164	27	12	51	8	466	3,6%
Total	7 031	4 504	795	355	123	59	12 867	100%
% Fonctions	54,6%	35,0%	6,2%	2,8%	1,0%	0,5%	100%	

(1) Conseiller principal d'éducation (CPE), Chargé d'enseignement EPS, professeur d'enseignement général de collège (PEGC), etc.

Source : MESRI DGRH A1-1

santes sélectives et des disciplines à valeur généraliste [...] et celle, transitoire, de faciliter la formation de nouvelles filières »¹.

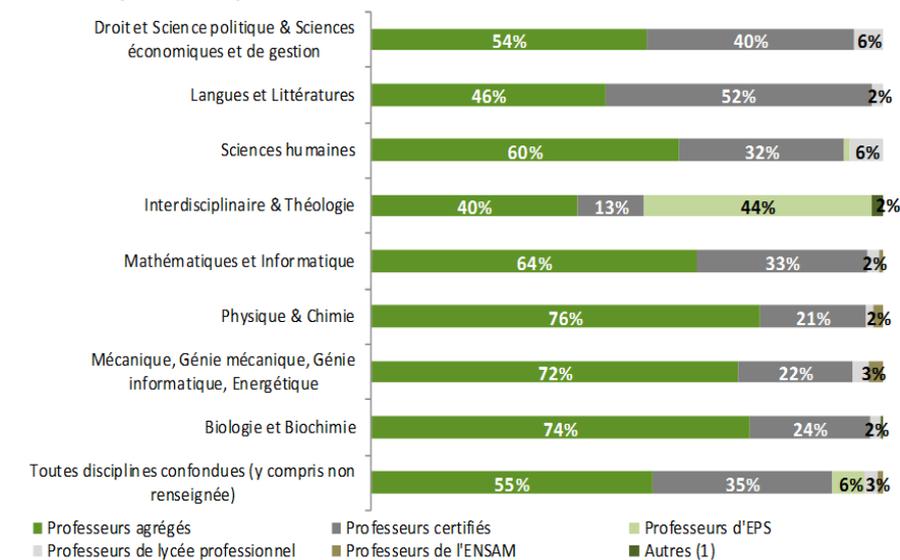
Les effectifs des autres catégories de personnels enseignants du supérieur (professeurs des universités, maîtres de conférences et enseignants non permanents) ont aussi nettement augmenté entre 1990 et 2018. Le taux d'évolution est de + 46 % pour les professeurs des universités (PR) et de + 74 % pour les maîtres de conférences (MCF). Cette croissance est une réponse à la hausse du nombre d'étudiants.

Jusqu'au début des années 2000, la croissance des effectifs des enseignants du second degré a été plus rapide que celle des enseignants-chercheurs titulaires. Ainsi, leur part parmi l'ensemble des enseignants titulaires a progressé de 14 % en 1990 à 21 % en 2001. Ensuite, avec la stabilisation des effectifs, cette part a légèrement baissé (19 % en 2018).

La majorité des enseignants du second degré est affectée dans la grande discipline des Lettres-Sciences humaines

Les enseignants du second degré affectés dans le supérieur appartiennent principalement aux corps des professeurs agrégés (PRAG) et des professeurs certifiés (PRCE) ; respectivement 55 % et 35 % en 2018. Les professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS) représentent 6 % des effectifs,

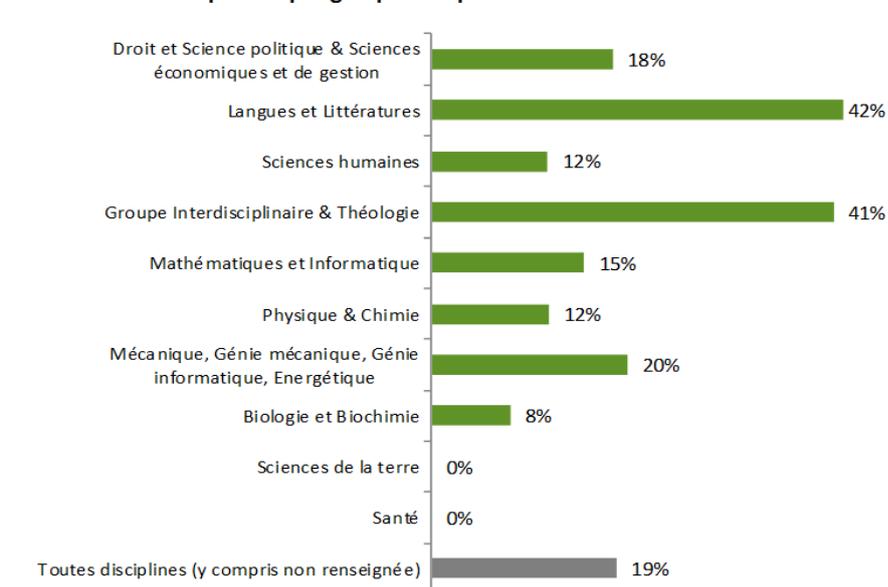
Figure 2- Enseignants du second degré en fonction dans l'enseignement supérieur en 2018, selon le corps et la discipline



(1) Conseiller principal d'éducation (CPE), Chargé d'enseignement EPS, professeur d'enseignement général de collège (PEGC), etc.

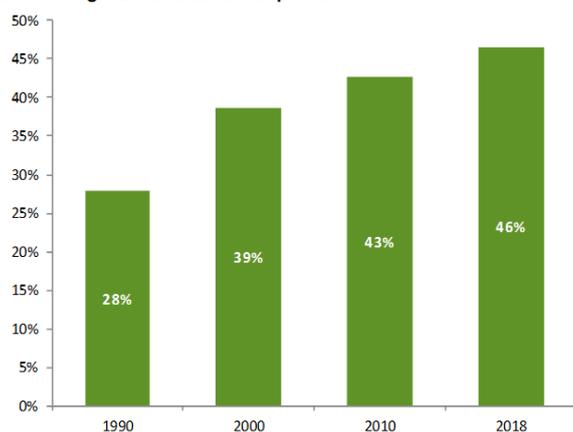
Source : MESRI DGRH A1-1

Figure 3- Part des enseignants du second degré parmi les enseignants titulaires en fonction dans le supérieur par groupe disciplinaire en 2018



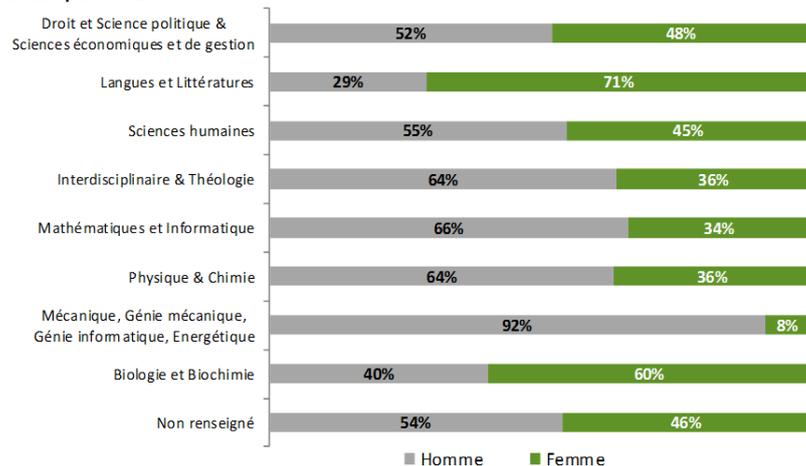
Source : MESRI DGRH A1-1

Figure 4 - Evolution de la part des femmes parmi les enseignants du second degré affectés dans le supérieur



Source: MESRI DGRH A1-1

Figure 5 - Répartition des enseignants du second degré affectés dans le supérieur selon le sexe et la discipline en 2018



Source: MESRI DGRH A1-1

ceux de lycée professionnel (PLP) 3 %, et les professeurs de l'ENSAM, qui sont assimilés aux enseignants du second degré, 1 % (tableau 1, p. 2).

La grande discipline des Lettres-Sciences humaines compte le plus grand nombre d'enseignants du second degré. En 2018, la moitié d'entre eux (52 %) y sont affectés, dont 32 % en Langues et Littératures. Leur proportion est de 31 % dans la grande discipline des Sciences-Techniques et de 13 % dans la grande discipline du Droit-Économie-Gestion, la quasi-totalité relevant des Sciences économiques et de gestion.

Une affectation disciplinaire des enseignants du second degré variable selon le corps

Les professeurs agrégés sont les plus nombreux dans la plupart des groupes disciplinaires, leur proportion est plus importante en Physique et Chimie (76 %), en Biologie et Biochimie (74 %) et en Mécanique, Génie mécanique, Génie informatique, Énergétique (72 %). En revanche, les Langues et Littératures est le groupe disciplinaire où les professeurs certifiés sont les plus nombreux (52 %). Le groupe Interdisciplinaire et Théologie concentre la proportion des professeurs d'EPS la plus importante (44 %) (figure 2, p. 2).

Par ailleurs, sur l'ensemble des enseignants titulaires de l'enseignement supérieur (c'est-à-dire en comptant les MCF et PR), les enseignants du second degré représentent 42 % des effectifs en Langues et Littératures, soit l'équi-

valent de la part des MCF dans ce groupe disciplinaire (contre 16 % de PR). Ils constituent 41 % des effectifs dans le groupe Interdisciplinaire (contre 45 % de MCF et 14 % de PR). Aucun n'enseigne dans les disciplines de santé (médecine, odontologie et pharmacie), ni en Sciences de la terre (figure 3, p. 2).

La proportion des femmes parmi les enseignants du second degré affectés dans le supérieur en augmentation

La proportion de femmes parmi les enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur reste inférieure à celle des hommes malgré une augmentation régulière : de 28 % en 1990 à 46 % en 2018, soit une évolution de + 18 points (figure 4, p. 3). Cette évolution est supérieure à celle des femmes parmi les enseignants-chercheurs titulaires. En effet, la proportion des femmes parmi les MCF a augmenté de 12 points (33 % à 45 %) et celle des PR de 15 points (11 % à 26 %) au cours de la même période.

Toutefois, la répartition selon le sexe diffère suivant le corps. En 2018, les femmes sont plus nombreuses que les hommes parmi les PRCE (54 %) alors qu'elles sont minoritaires parmi les PRAG (45 %), les PLP (44 %) et les PEPS (25 %).

Par ailleurs, comme chez les enseignants-chercheurs, les femmes sont majoritaires dans les disciplines littéraires. En effet, près des trois-quarts (71 %) des enseignants du second degré affectés en Langues et Littératures

sont des femmes (contre 29 % d'hommes). Elles occupent également une part importante des postes en Biologie et Biochimie (60 %). Le nombre de femmes équivaut à celui des hommes en Sciences économiques et de gestion. Elles sont sous-représentées en Mécanique, Génie mécanique, Génie informatique, Énergétique (seulement 8 %) (figure 5, p. 3).

La dynamique de recrutement des enseignants assure leur renouvellement

Le recrutement des enseignants du second degré dans le supérieur se déroule en deux campagnes (une première en avril et une deuxième en juin) pour une affectation au 1^{er} septembre. En 2018, 773 postes d'enseignants du second degré ont été publiés par les établissements et près de 9 000 candidatures recevables ont été saisies dans l'application VEGA du portail GALAXIE. Au final, 676 postes ont été pourvus, soit un taux de recrutement de 87 % (tableau 2, p. 4). Parmi les recrutés, 67 % sont affectés pour la première fois dans l'enseignement supérieur.

Le nombre de recrutements dans la grande discipline des Lettres-Sciences humaines est plus important que dans les autres groupes disciplinaires, soit 54 % de l'ensemble des postes pourvus dont 33 % en Langues et littératures. Le taux de réussite des candidats est plus important dans la grande discipline du Droit-Économie-Gestion (24 %) et plus faible dans celle des Lettres-Sciences humaines (17 %). Par ailleurs, la moitié des candidats

Tableau 2 - Recrutement des enseignants du second degré dans l'enseignement supérieur en 2018

Corps	Postes publiés	Candidatures	Candidats	Postes pourvus	Nombre de candidatures / postes publiés	Nombre de candidats / postes publiés	Taux de réussite (nbre de recrutés / nbre de candidats)
Disciplines : groupe de disciplines CNU et sous-total par grande discipline							
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	132	827	440	106	6,3	3,3	24,1%
Sous-total : Droit-Economie-Gestion	132	827	440	106	6,3	3,3	24,1%
% Droit-Economie-Gestion / Total	17,1%	9,2%	11,4%	15,7%			
Groupe 3 : Langues et Littératures	241	4 291	1 314	224	17,8	5,5	17,0%
Groupe 4 : Sciences humaines	43	405	284	36	9,4	6,6	12,7%
Groupe 12 : Interdisciplinaire	126	1 111	589	108	8,8	4,7	18,3%
Sous-total : Lettres-Sciences humaines	410	5 807	2 187	368	14,2	5,3	16,8%
% Lettres-Sciences humaines / Total	53,0%	64,9%	56,8%	54,4%			
Groupe 5 : Mathématiques et Informatique	82	1 321	520	75	16,1	6,3	14,4%
Groupe 6 : Physique	22	199	123	20	9,0	5,6	16,3%
Groupe 9 : Mécanique, Génie mécanique, Génie informatique, Énergétique	75	296	196	61	3,9	2,6	31,1%
Groupe 10 : Biologie et Biochimie	27	186	145	24	6,9	5,4	16,6%
Sous-total : Sciences-Techniques	206	2 002	984	180	9,7	4,8	18,3%
% Sciences-Techniques / Total	26,6%	22,4%	25,6%	26,6%			
Non renseigné	25	311	239	22	12,4	9,6	9,2%
Total	773	8 947	3 850	676	11,6	5,0	17,6%

Champ : Campagne de recrutement des enseignants de statut second degré - 1re et 2e campagne 2018 / GALAXIE VEGA, juillet 2018

Source : MESRI DGRH A1-1

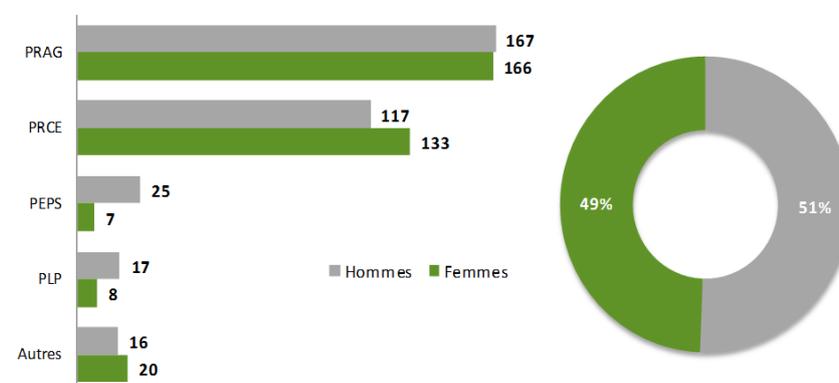
recrutés (49 %) sont des professeurs agrégés et un peu plus d'un tiers (37 %) des professeurs certifiés.

En 2018, il y a autant de femmes recrutées que d'hommes (49 % contre 51 %). Celles-ci sont plus nombreuses que les hommes dans le corps des PRCE alors que l'inverse est observé dans les corps des PEPS et des PLP (figure 6, p. 4).

L'âge moyen au recrutement des hommes est un peu plus élevé que celui des femmes : 42 contre 40 ans révolus.

De manière générale, la plupart des enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur y restent jusqu'à la fin de leur carrière. Au cours de l'année 2017, un peu plus de 300 enseignants du second degré sont partis à la retraite. Ils ont alors 63 ans en moyenne. ■

Figure 6 - Enseignants du second degré recrutés dans le supérieur en 2018 selon le sexe et le corps



(1) Conseiller principal d'éducation (CPE), Chargé d'enseignement EPS, professeur d'enseignement général de collège (PEGC), etc.

Source : MESRI DGRH A1-1

En savoir plus

Toutes les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html

¹ Menger P.-M., Marchika C., Paye S., Renisio Y. et Zamith P. (2017), « La contribution des enseignants du secondaire à l'enseignement supérieur en France : Effectifs, affectations, carrières (1984-2014) ». *Revue française de sociologie*, vol. 58(4), p. 643-677, citation p. 654-655.

Sources, définitions et méthodologie

- Les décrets n°72-580 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, n°72-581 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs certifiés et n°92-1189 du 6 novembre 1992 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel mentionnent la possibilité pour ceux-ci d'être affectés dans les établissements d'enseignement supérieur. Le décret n°93-461 du 25 mars 1993 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur fixe leurs modalités de service. Celles-ci sont de 384 heures équivalent TD ou TP, soit le double de celles d'un enseignant-chercheur universitaire dont le statut est régi par le décret n°84-431 du 6 juin 1984.
- Les effectifs des enseignants du second degré et des enseignants-chercheurs titulaires sont issus des bases GESUP2 et des remontées RHSUPINFO. Le terme « enseignants-chercheurs » concerne les PR et les MCF universitaires et hospitalo-universitaires, ainsi que les corps assimilés. Cette note n'évoque pas les contractuels affectés sur des postes du second degré.
- La note de service n°2017-118 du 4 juillet 2017 définit les emplois et la procédure d'affectation dans les établissements d'enseignement supérieur pour l'année 2018. Les données statistiques relatives au recrutement sont issues de l'application VEGA du portail GALAXIE.
- Le découpage disciplinaire est celui des sections du Conseil national des universités (CNU). À des fins de comparaison, la section CNU correspondant à la discipline du poste d'affectation des enseignants du second degré leur est attribuée.